



A l'attention de

Madame SAILLARD Marie-Odile
Directeur du Centre Hospitalier d'Arras
Boulevard BESNIER – BP 914
62 022 Arras Cedex

Arras le 05 janvier 2011

Objet : Le Centre Hospitalier d'Arras et le Travail en 12 heures.

Madame le Directeur,

Lors du Comité Technique d'Etablissement du 14 décembre 2010, un débat a eu lieu concernant la mise en place des 12 heures pour les auxiliaires de puéricultures du bloc obstétrical.

Au cours de ce débat vous avez souligné le fait que vous ne vous opposiez pas à un essai concernant ce changement de durée de travail effectif au bloc obstétrical puisqu'il ne s'agissait pas d'un service de soins. Vous avez précisé que pour un service de soins cette solution comportait des risques bien plus graves que les risques psycho-sociaux et vous en avez même énuméré quelques uns comme les risques d'erreurs dus à la fatigue ou la sécurité du patient et du personnel qui ne serait plus assurée.

Trois semaines après ce CTE nous sommes extrêmement étonnés que le projet de la médecine néonatale ne soit pas avorté.

Les 12 heures ne sont pas mis en place en médecine néonatale et ils sont déjà néfastes aux salariés.

Depuis plusieurs mois, le cadre de ce service, sur les directives du Directeur des ressources humaines, essaie de persuader les personnels que les 12 heures leurs seraient bénéfiques, tout comme ils seraient bénéfiques au service et à son fonctionnement. Des groupes de travail sont mis en place puis imposés aux personnels, la pression est mise sur les personnels opposés à ce changement ... Peut-être que par ces biais les cadres qui ont défendu les douze heures au bloc obstétrical voudront-ils nous faire croire une nouvelle fois que les personnels sont demandeurs ?

En seulement trois années, le centre hospitalier d'Arras a comblé un déficit de onze millions d'euros alors que la tarification à l'activité ne lui était pas favorable. Les personnels de l'établissement ont été très largement sollicités pour ce retour à l'équilibre.

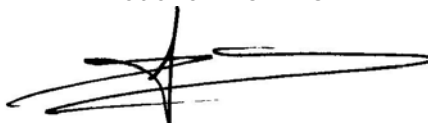
Fin 2010 des excédents ont été dégagés et le dernier CRPP montre qu'une économie de 492 800 € a été faite une nouvelle fois sur le compte des personnels non médicaux, soit l'équivalent de 15 ETP (charges incluses) sur une année pleine. Le CH Arras n'étant plus en déficit, le passage en douze heures des services de soins, qui serait source d'économies supplémentaires pour l'établissement (6 à 8% des emplois pouvant être supprimés), n'a pas lieu d'être ... A moins que notre établissement public de santé soit entrée dans la nouvelle ère de « l'hôpital / usine » qui aurait pour seule vocation : Faire des dividendes ?

C'est pourquoi, étant persuadé que vos préoccupations restent la qualité des soins dispensés aux patients, nous vous demandons, Madame le Directeur, d'intervenir au plus vite afin que cette situation ne perdure, que le ou les projets de modification d'horaire tendant à introduire les douze heures dans les services de soins soient stoppés, que les pressions sur les personnels opposés à ce changement cessent.

Dans l'attente de vous lire.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau
S.U.D. Santé Sociaux
Frédéric DESPINOY



Copie à M BURGI Christian – Directeur des Ressources Humaines
M DOUCHAIN François – Médecin Chef de Pôle Femmes / Enfants
Mme LEROY Christine – Cadre Supérieur de Santé Pôle Femmes / Enfants
M COURCOL Jean-Philippe – Cadre de Santé Médecine Néonatale